



COMMUNE DE
GINGINS

La Municipalité

Gingins, le 19 mai 2025

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1276 GINGINS

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 50/2025

Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2024

Délégué municipal : M. Anthony Hinder

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Se conformant à l'article 93c de la Loi sur les communes, à l'article 32 du Règlement sur la comptabilité des communes et à l'article 105 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité soumet à votre approbation son rapport de gestion pour l'exercice 2024, accompagné des comptes communaux et du bilan de l'année.

L'année 2024 a été marquée par la concrétisation de plusieurs projets significatifs et par la poursuite de notre engagement pour une gestion rigoureuse et durable des finances communales. L'entretien et la mise en valeur du patrimoine bâti, le développement des infrastructures ainsi que les actions en faveur de l'environnement ont constitué les axes principaux de l'action municipale.

Si les recettes communales ont enregistré une hausse spectaculaire — notamment grâce à une entrée exceptionnelle liée à un impôt sur une donation, comme expliqué en détail dans le rapport — les charges ont, elles aussi, pris l'ascenseur... Mais avec une subtilité toute vaudoise : ce n'est pas la Commune qui en a profité, mais principalement le Canton, à travers un mécanisme péréquatif redoutablement efficace. En somme, plus on gagne, plus on reverse...

Cette situation illustre les limites de l'autonomie communale face aux mécanismes de péréquation cantonale mais elle témoigne aussi de la vitalité économique du village. On peut espérer que la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), qui entre en vigueur en 2025, viendra rééquilibrer un peu les choses et devrait « *mieux tenir compte des réalités communales* ». Mais restons prudents car dans le monde subtil des péréquations, rien n'est moins sûr.

La Municipalité souligne également l'implication constante des services communaux, dont la qualité du travail a permis de maintenir un haut niveau de prestations à la population. En matière de communication, d'administration, de voirie ou de gestion des déchets, des améliorations concrètes ont été mises en œuvre.

Ce rapport témoigne non seulement du bon fonctionnement de l'administration, mais aussi de la dynamique collective portée par les élus, les collaborateurs et les partenaires de la commune.

Considérant ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL,

- Vu le préavis municipal n° 50 du 19 mai 2025 sur la gestion et les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2024 ;
- Entendu les rapports des commissions de gestion et des finances ;
- Considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

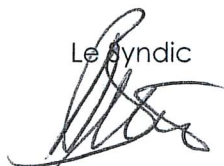
DÉCIDE :

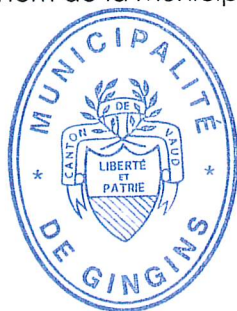
1. d'approuver la gestion pour l'exercice 2024 ;
2. d'adopter les comptes communaux 2024 tels que présentés, à savoir :
 - a) les comptes de fonctionnement de la Bourse communale ;
 - b) le bilan de la Bourse communale ;

Ainsi délibéré le 19 mai 2025 pour être présenté au Conseil communal le 26 juin 2025.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Hans Brunner



La Secrétaire

Nathalie Haab